

HISTOIRE, FAUNE ET FLORE

LES ARBRES REMARQUABLES DE LA FORÊT DE BERCÉ

Si aujourd'hui la forêt de Bercé semble bien ordonnée avec ses parcelles bien régulières entre les routes forestières, il n'en a pas toujours été ainsi.

Au Xe siècle, Burceium fait partie du domaine des comtes d'Anjou et de nombreux droits d'usage permettent l'exploitation de ses ressources ou la création de pâturages, sans harmonisation. En 1337, la forêt est cédée au roi qui, par crainte de pénurie de bois, interdit, en 1346, l'octroi de nouveaux droits d'usage.

Dans sa célèbre ordonnance des Eaux et Forêts de 1669, Colbert ordonne la remise sur pied des forêts royales. À cette époque, la forêt est principalement peuplée de hêtres. Il décide que la forêt de Bercé sera plantée principalement de chêne rouvre et fixe à 240 ans la révolution pour l'exploitation de ces arbres qui, trop jeune, n'aurait pas convenu à la charpenterie de marine. Au XIIIe siècle, il est prévu de réduire la durée de vie des arbres à 100 ans, mais certaines zones, comme la Futaie des Clos, certains spécimens ont échappé à cette limite centennale et datent des plantations ordonnées par Colbert.

L'ancien chêne Boppe était probablement le plus emblématique de Bercé. Foudroyé en 1934 à l'âge de 262 ans, il sera finalement abattu et sa souche est maintenant protégée sous abri. Un nouveau chêne Boppe sera baptisé en 1935. Il est le plus haut à la première branche de la Futaie des Clos.

Le chêne Sermaize, ou chêne seul, dit aussi chêne parapluie, est un ancien rescapé de l'ancien peuplement qui

dépasse tous ses congénères.

Le chêne Muriel, baptisé en 2002, en souvenir d'un commis forestier arrêté, déporté puis exécuté au camp du Struthof en 1944, fait également partie des ancêtres de la Futaie des Clos.

Le chêne Émery, situé à la Coudre, flirte avec les 50 m et est l'un des plus haut d'Europe. Il enregistre le plus fort accroissement de sa catégorie.

Le chêne de Mai, près de sa mare est actuellement le plus gros chêne de Bercé.

Le chêne Rouleau de la Roussière, baptisé en 1952 du nom de l'inspecteur des Eaux et Forêts en poste au Mans entre 1885 et 1907, Louis René Rouleau de la Roussière, qui, conscient de la grande valeur patrimoniale de la Futaie des Clos, participa activement à sa préservation en refusant son exploitation. Ce chêne mesure 51 mètres de hauteur.

Tous ces arbres vénérables ne sont que quelques uns des arbres remarquables de la forêt de Bercé qui bénéficient de l'attention permanente des agents forestiers de l'ONF.

Après l'incendie qui a ravagé Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, 8 arbres de la forêt domaniale de Bercé, d'une moyenne d'âge de 230 ans, ont été sélectionnés pour leurs mensurations exceptionnelles de plus d'un mètre de diamètre à la souche et surtout plus de 10 mètres de hauteur jusqu'aux premières branches. Ces 8 grumes, d'un poids global de 25 tonnes ont été coupées en mars 2021. Après une année de séchage, elle seront utilisées pour reconstituer le tabouret servant de support à l'illustre flèche de la cathédrale.

En page 1, les pictogrammes permettent de choisir une randonnée adaptée à ses capacités. Picto 1 = Effort ; picto 2 = Technicité (présence ou non d'obstacles) ; picto 3 = Risque (d'accidents lié à la configuration des lieux).
Cotation : 1 - Facile ; 2 - Assez facile ; 3 - Peu difficile ; 4 - Assez difficile ; 5 - Difficile.



Le Chêne Boppe

Thoiré-sur-Dinan



4 h 30
17,9 km

Cette belle randonnée permet de découvrir la forêt de Bercé, classée Forêt d'Exception®. Elle passe par la souche du Chêne Boppe, l'un des nombreux arbres remarquables de cette forêt particulièrement bien entretenue par les agents de l'ONF, ainsi que par plusieurs ronds et belles routes forestières.

SITUATION

Thoiré-sur-Dinan, au sud-est de la forêt de Bercé, à 9 km au nord de Montval-sur-Loir. La commune propose également d'autres parcours au départ de la Mairie.

PARKING

Face à la Mairie. N 47.75381 °, E 0.44762 °

BALISAGE

- Jaune, sigle T5 sur fond brique.
- Du point 6 au point 3, suivre le balisage jaune-rouge du GRP®
- Dans un souci de constante amélioration, des modifications peuvent être apportées à ce circuit. Dans cette éventualité, et pour votre sécurité, merci de suivre le balisage sur le terrain qui sera toujours mis à jour et qui doit être suivi en priorité.

Recommandations

- Prudence lors de traversées de routes ;
- Respecter les usages et pratiques de chacun ;
- Respecter les paysages traversés et les biens des riverains ;
- Respecter la forêt : ne pas faire de feu, pas de cigarette, ne laisser pas vos déchets, respecter la flore, ne pas déranger la faune, rester sur le sentier.



À DÉCOUVRIR EN CHEMIN

- L'église Notre-Dame-de-la-Visitation, Xlle ;
- La forêt de Bercé, classée Forêt d'Exception® ;
- La souche du Chêne Boppe.



Code de balisage PR® FFRandonnée

- Bonne direction
- Changement de direction
- X Mauvaise direction

© marques déposées



Le Chêne Boppe

© Daniel Taillet / FFRP72

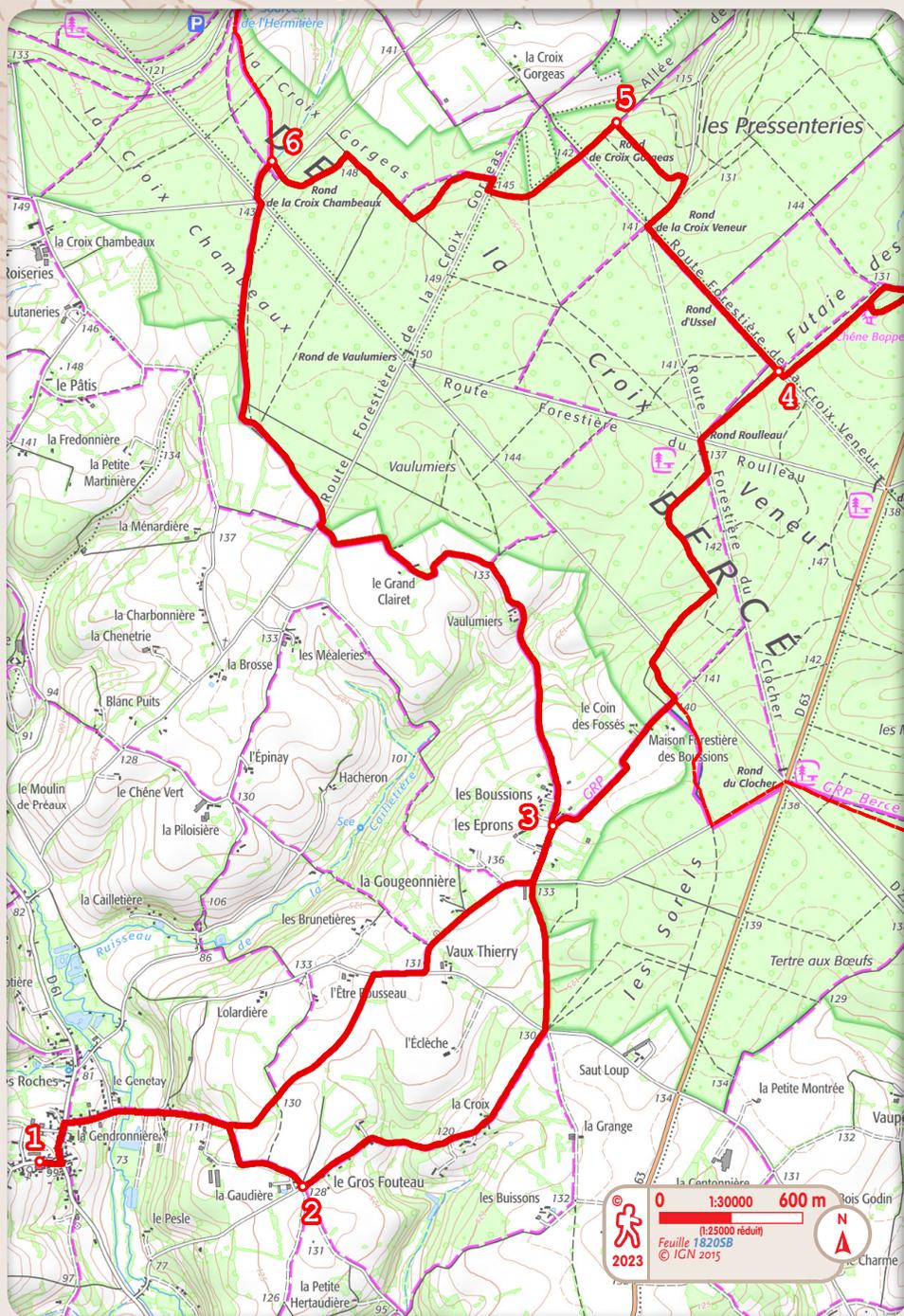


- Office de Tourisme de la Vallée du Loir : 13 place de la République, 72340 La Chartre-sur-le-Loir, 02.43.38.16.60, info@vallee-du-loir.com.



- Comité départemental de la randonnée pédestre de la Sarthe : 02 52 19 21 35, sarthe@ffrandonnee.fr, www.sarthe.ffrandonnee.fr ou Facebook : FFRandonnée Sarthe.

PR Le Chêne Boppe



1 Face à la Mairie, descendre à gauche jusqu'à la rue du Dinan et la prendre à gauche. Tourner à droite sur la route de Chahaigues – C7 et traverser le Dinan. Après la sortie du village, à la patte d'oie, rester sur la droite et poursuivre la route du Gros Fouteau jusqu'à un carrefour.

2 Poursuivre la route du Gros Fouteau, à gauche, et continuer jusqu'à l'entrée dans la forêt. Traverser la route (⚠ > Prudence) et entrer dans la forêt par le chemin en face sur 600 m. Traverser et poursuivre sur la route des Boussions sur 200 m.

3 Aux Boussions [👁 > Calvaire], rencontrer le GRP® de la Vallée du Loir et le suivre à droite sur le chemin de terre vers la maison forestière. Au carrefour des 4 chemins, s'engager dans un petit chemin forestier à gauche jusqu'à la route de Chahaigues et la traverser. Longer le fossé et le traverser. Le chemin oblique à gauche puis à droite jusqu'à la route forestière du Clocher. La prendre à gauche et, au rond Rouleau, obliquer en biais sur le chemin à droite jusqu'à la route de la Croix Veneur.



Le rond Rouleau

© Daniel Taillet / FFRP72

4 Faire un droite/gauche de 40 m et suivre le chemin jusqu'au [👁 > Chêne Boppe, sur la droite]. Faire la boucle à droite en tournant vers la gauche et reprendre le chemin devant le Chêne Boppe jusqu'à la route forestière de la Croix Veneur. La reprendre à droite.

4 Poursuivre la route forestière jusqu'au rond de la Croix Veneur et prendre la route à droite sur 250 m. Virer à gauche dans la forêt jusqu'à l'allée de la Vallée des Pierres.

5 La prendre à gauche, traverser le rond de Croix Gorgeas et poursuivre jusqu'à la route forestière. Faire un droite/gauche de 50 m pour s'engager dans le petit sentier pendant 1 km. Traverser le route des Ventes et poursuivre sur 100 m.

6 Trouver le GRP® de la Vallée du Loir et suivre, à gauche, son balisage jaune-rouge sur 3,7 km jusqu'aux Boussions.

3 Laisser le GRP® qui vire en épingle à gauche et poursuivre en face en suivant le balisage jaune. À l'intersection, prendre la route à droite. Au carrefour en T, virer à droite sur 230 m (⚠ > Prudence le long de la route). Avant l'Hêtre Rousseau, obliquer à gauche sur un chemin de terre pour rejoindre la route. La suivre, en face jusqu'au village. Reprendre à gauche la rue du Dinan puis remonter à droite vers la Mairie.